Image not found or type unknown

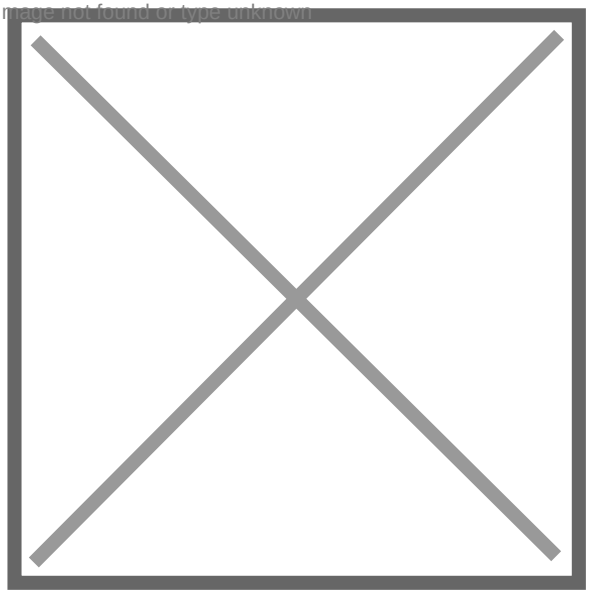

Creation filiale en france de mere etrangere

Par **Chewal**, le **31/05/2011** à **09:36**

Bonjour,

Je souhaiterais créer une PME avec mes associes en France dont les parts seraient détenues par une société mère hors UE (dont je suis également associe).

Le paiement des dividendes de la fille a la mère (étrangère) donnent il lieu aux prélèvements sociaux de 12,3 % ?

Quel serait le schéma idéal pour optimiser fiscalement mon projet ?

Merci pour vos avis éclaires.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés